

Guide du Producteur de lait

SOMMAIRE

- 1. Aspects réglementaires**
- 2. Plan d'audit**
- 3. Sols et fumure**
- 4. Conduite du troupeau**
- 5. Cahier d'alimentation**
- 6. Qualité sanitaire du lait**



Documents disponibles le jour de l'audit

Le producteur de lait tient à disposition dans le classeur les éléments documentaires à jour dont il dispose, et qui permettent de s'assurer du respect des règles de production de l'A.O.C. Ces éléments sont recensés ci-dessous sous forme de liste indicative, la mention (O.R.) identifiant les obligations réglementaires vis-à-vis de l'A.O.C.

Ces documents sont personnels et font figure de preuve auprès des agents techniques chargés par le Syndicat de Défense du Fromage de Chaource ou par l'I.N.A.O. des opérations de contrôle officiel. Ils doivent être conservés au moins deux ans. Ils servent également aux audits régulièrement réalisés par les techniciens habilités pour aider l'éleveur à s'assurer de la conformité de ses pratiques avec les règles de l'A.O.C. Les résultats de ces audits, ainsi que les plans de progrès établis, seront également intégrés au classeur.

Aspects réglementaires :

Indiquer les rangements

- Décret(s) ministériel(s) relatif(s) au Chaource
- Arrêté(s) ou règlement(s) d'application
- Accords interprofessionnels relatifs au Chaource (O.R.)
- Déclaration d'aptitude (O.R.)
- Engagement de livraison à la fromagerie (O.R.)
- Contrat de livraison
- Attestations de formation

<i>Classeur</i>
<i>Classeur</i>
<i>Classeur</i>
<i>Classeur</i>
<i>Classeur</i>
<i>Classeur</i>
<i>Classeur</i>

Audits internes :

- Plan d'audit

<i>Classeur</i>

Sols et fumures :

- Plan d'épandage prévisionnel
- Cahier d'épandage (O.R.)
- Fertilisation organique et exploitation des surfaces en herbe (O.R.)

<i>Classeur</i>

Conduite du troupeau:

- Charte des bonnes pratiques d'élevage
- Identification et mouvements des animaux
- Registre d'élevage
- Documents d'Accompagnement Bovins (O.R.)
- Documents de suivi de la production laitière

Alimentation :

- Documents d'enregistrement des fourrages et co-produits distribués aux vaches laitières (O.R.)
- Plan d'alimentation des vaches laitières (O.R.)
- Pâturage des génisses en zone AOC (O.R.)
- Stocks fourragers et concentrés (O.R.)
- Attestation fournisseurs (O.R.)
- Etiquettes et factures aliments (O.R.)
- Résultats d'analyse fourrages
- Résultats d'analyse d'eau

<i>Classeur</i>
<i>Classeur</i>

Qualité sanitaire du lait :

- Résultats d'analyse de lait
- Plan HACCP éventuel

Audit pour la qualification des élevages A.O.C. Chaource Page de garde

Auditeur :

Nom, prénom :
Organisme : Tél :
Adresse :

Audité :

Nom, prénom :
Raison sociale de l'exploitation : Tél :
Adresse :
Entreprise de collecte :

Nature de l'Audit :

.....

Destinataires de l'Audit :

Le producteur :
Le Syndicat de Défense du Fromage de Chaource.

Destinataires de la page de garde, du rapport d'audit :

L'auditeur :
Le transformateur :
Les financeurs (éventuels) :

Date de réalisation de l'Audit :

Conditions particulières :

Date du rapport de l'Audit :

Signature de l'auditeur

Signature de l'audité

Audit pour la qualification des élevages A.O.C. Chaource Rapport d'Audit

Audit réalisé chez :

Nom, prénom :

Raison sociale de l'exploitation :

Le :

Les points forts de l'exploitation :

.....
.....
.....

Les exigences non-respectées:

1.

2.

3.

Les points à discussion :

.....
.....
.....

Commentaires de l'audité :

.....
.....
.....
.....

Signature de l'auditeur

Signature de l'audité

1) CONDUITE GENERALE DU TROUPEAU LAITIER

Un troupeau en respect avec les règles et les besoins de l'A.O.C.

	Objectif technique	Éléments de preuve	Évaluation de la situation de l'éleveur				Observations
			<i>Exemplarité</i>	<i>Mise en œuvre effective</i>	<i>Application incomplète</i>	<i>Non prise en compte</i>	
1.1	Exploitation laitière dans la zone d'AOC (O.R.)	Déclaration d'aptitude INAO Dérogation INAO	<i>Déclaration visible Exploitation entièrement dans la zone</i>	<i>Déclaration visible Dérogation visible et mesures correctives</i>	<i>Déclaration visible Dérogation non visible</i>	<i>Pas de déclaration</i>
1.2	Engagement individuel vers les transformateurs	Engagement signé	<i>Engagement visible</i>			<i>Pas d'engagement écrit</i>
1.3	Animaux originaires de la zone d'AOC (O.R.)	Documents d'identification Registre d'élevage	<i>Tous les animaux proviennent de l'exploitation ou de la zone Chaource</i>	<i>Plus de 80 % des animaux proviennent de la zone</i>	<i>60 à 80 % des animaux viennent de la zone AOC. Volonté de l'éleveur d'augmenter cette part</i>	<i>Moins de 60 % des animaux viennent de la zone AOC. Pas de volonté d'évolution</i>
1.4	Respect des bonnes pratiques en élevage	Charte des bonnes pratiques	<i>Charte validée</i>	<i>Charte en cours</i>		<i>Pas de charte</i>
1.5	Production laitière en fonction des besoins de la filière (lait d'été)	Document de suivi des productions Calcul du % de lait d'été	<i>Il existe des prévisions de production confrontées aux exigences des transformateurs Part de lait d'été ≥ à 15,5 %</i>	<i>La répartition des inséminations intègre la politique des transformateurs Part de lait d'été entre 15 et 15,5 %</i>	<i>Les vêlages ont pour seul objectif le renouvellement du troupeau Part de lait d'été entre 14,5 et 15 %</i>	<i>Non pris en compte Part de lait d'été < 14,5 %</i>

O.R. : *Obligation Réglementaire*



2) BATIMENTS ET BIEN-ETRE ANIMAL

Des bâtiments adaptés et présentables

	Objectif technique	Éléments de preuve	Évaluation de la situation de l'éleveur				Observations
			<i>Exemplarité</i>	<i>Mise en œuvre effective</i>	<i>Application incomplète</i>	<i>Non prise en compte</i>	
2.1	Confort des animaux	Calcul de la surface par animal	<i>Aménagement ou autres pratiques mises en œuvre dans le souci de garantir en permanence le confort des animaux</i>	<i>Bâtiment en bon état aéré, suffisamment spacieux</i>	<i>Aire de vie inférieure aux normes mais compensée par un bâtiment aéré et en bon état</i>	<i>Bâtiment en mauvais état Aire de vie inférieure aux normes</i>
2.2	Accès facile et propre aux points d'eau et aux points d'alimentation dans le bâtiment	De visu	<i>Accès propre, hors de l'aire de couchage Aménagement original</i>	<i>Accès propre, hors de l'aire de couchage</i>	<i>Accès au niveau de l'aire de couchage ou accès difficile</i>	<i>Accès sale et difficile</i>
2.3	Accès facile et propre aux points d'eau et aux points d'alimentation dans les pâtures	De visu	<i>Accès propre Aménagement original</i>	<i>Accès propre</i>	<i>Accès difficile</i>	<i>Accès sale et difficile</i>
2.4	Propreté des animaux	Examen visuel des animaux	<i>Les animaux sont toujours propres Politique d'amélioration</i>	<i>Les animaux sont propres</i>	<i>Quelques animaux sont sales</i>	<i>Tous les animaux sont sales</i>
2.5	Propreté et soins des abords de ferme	Accès troupeau et accès véhicule stabilisés Absence de déchets, rangement	<i>Circuits différenciés Réelle politique vis-à-vis des abords Fleurissement</i>	<i>Les abords sont rangés et propres le bâtiment est facile d'accès</i>	<i>Abords peu rangés ou bâtiment difficile d'accès</i>	<i>Accès difficile Abords sales et non-rangés. Présence de déchets</i>



3) ALIMENTATION DU TROUPEAU

Des aliments essentiellement issus de l'exploitation

	Objectif technique	Éléments de preuve	Évaluation de la situation de l'éleveur				Observations
			<i>Exemplarité</i>	<i>Mise en œuvre effective</i>	<i>Application incomplète</i>	<i>Non prise en compte</i>	
3.1	Autonomie alimentaire Sur l'exploitation d'au moins 75 % (O.R.)	Cahier d'enregistrement Planning fourrager Évaluation des stocks	100 % des aliments (fourrages et concentrés) sont issus de l'exploitation	75 à 100 %	Moins de 75 % Mesures correctives	Moins de 75% Non pris en compte
	Autonomie alimentaire sur la zone d'AOC d'au moins 85 % (O.R.)	Cahier d'enregistrement Planning fourrager Évaluation des stocks Engagement des fournisseurs	Recherche permanente d'autonomie	85 à 100 %	Moins de 85 % Mesures correctives	Moins de 85 % Non prise en compte
3.2	Période de pâturage d'une durée d'au moins 5 mois (O.R.) OU	Enregistrement dates de mise à l'herbe et dates de rentrée	Le pâturage (> 5 mois) est systématiquement privilégié	Plus de 5 mois	Moins de 5 mois Mesures correctives	Moins de 5 mois Non prise en compte
	Périodes d'affouragement d'une durée d'au moins 3 mois (O.R.)	Enregistrement dates début et fin des périodes d'affouragement		Plus de 3 mois	Moins de 3 mois Mesures correctives	Moins de 3 mois Non prise en compte
3.3	Au moins 20 ares d'herbe pâturée par VL en production en période de pâturage (O.R.) OU	Calcul déclaration PAC Planning fourrager	Plus de 20 ares Politique de pâturage prioritaire	20 ares	12 à 20 ares Mesures correctives Affouragement en complément	< 12 ares
	Au moins 15 ares d'herbe affouragée par VL en production en période de pâturage (O.R.)	Calcul déclaration PAC Planning fourrager		15 ares	10 à 15 ares	< 10 ares
3.4	Absence de fourrages grossiers interdits dans la ration du troupeau laitier (O.R.)	Comptabilité. Déclaration éleveur Connaissance de la liste positive	Absence sur l'exploitation Absence dans la ration	Absence dans la ration		Présence dans la ration de fourrages interdits



3) ALIMENTATION DU TROUPEAU (suite)

Des aliments essentiellement issus de l'exploitation

	Objectif technique	Éléments de preuve	Évaluation de la situation de l'éleveur				Observations
			<i>Exemplarité</i>	<i>Mise en œuvre effective</i>	<i>Application incomplète</i>	<i>Non prise en compte</i>	
3.5	Part de l'herbe ≥ 30% de la MS des fourrages grossiers des VL à tout moment toute l'année (O.R.)	Comptabilité Déclaration éleveur Galacsy. Documents contrôle laitier	≥ 60% <i>Pas d'aliments humides</i>	de 30 % à 60 %	< 30 % <i>Mesures correctives</i>	< 30 %
3.6	Ensilages de qualité	Mesure pH, M.S. Absence d'écoulement de visu	<i>Equipement, pratiques, systèmes de suivi permettant de garantir une qualité constante du silo</i>	<i>Silo bétonné Aire de déchargement bétonnée Mesure M.S. & pH</i>	<i>Silo bétonné Aire de déchargement absente ou absence d'analyses</i>	<i>Pas de silo bétonné Pas d'aire de déchargement Pas d'analyses pH > 4 au contrôle</i>
3.7	Enrubannage de qualité	Analyses M.S. de visu	<i>Pratiques raisonnées permettant de garantir une qualité conforme M.S. ≥ 60%</i>	<i>Mesures de la M.S. et procédures de tri des balles non conformes</i>	<i>Enrubannées hétérogènes</i>	<i>Enrubannage humide</i>
3.8	Affouragement en vert de qualité (O.R.)	Enregistrement De visu	<i>Distribution immédiatement après la récolte</i>	<i>Distribution dans les 24 h après la récolte</i>		<i>Distribution plus de 24 h après la récolte</i>
3.9	Betteraves fourragères saines et propres (O.R.)	De visu		<i>Betteraves entières ou coupées du jour, propres et saines</i>		<i>Betteraves non saines, sales, coupées de la veille</i>
3.10	Apport maximum de 27% de la MS de la ration totale des vaches laitières sous forme de concentrés (O.R.)	Fiche de consommation des concentrés Évaluation des stocks Calcul	≤ 20 %	≤ 27 %	De 27 à 30 % <i>Mesures correctives</i>	> 30 % <i>Pas d'évaluation</i>

3) ALIMENTATION DU TROUPEAU (suite)

Des aliments essentiellement issus de l'exploitation

	Objectif technique	Éléments de preuve	Évaluation de la situation de l'éleveur				Observations
			<i>Exemplarité</i>	<i>Mise en œuvre effective</i>	<i>Application incomplète</i>	<i>Non prise en compte</i>	
3.11	Utilisation d'aliments garantis sans O.G.M. (seuil d'étiquetage C.E.)	Factures, bons de livraison, étiquettes produits, lettres d'engagement du fournisseur, etc.	<i>Prise en compte dans le choix des fournisseurs des garanties O.G.M.</i>	<i>Documents présents et actualisés</i>	<i>Quelques aliments échappent à la garantie</i>	<i>Pas de garantie</i>
3.12	Absence d'utilisation des compléments interdits (O.R.)	Comptabilité. Déclaration éleveur Factures, étiquettes Connaissance de la liste positive	<i>Absence sur l'exploitation Absence dans la ration</i>	<i>Absence dans la ration</i>		<i>Présence dans la ration de compléments interdits</i>
3.13	Qualité et traçabilité des aliments complémentaires	Factures, bons de livraison, étiquettes produits, lettres d'engagement du fournisseur, etc.	<i>Prise en compte dans le choix des fournisseurs des garanties de traçabilité</i>	<i>Documents présents et actualisés</i>	<i>Quelques aliments échappent à la traçabilité</i>	<i>Pas de traçabilité</i>
3.14	Pailles et foins stockés au sec (O.R.) Concentrés stockés au sec et traités mécaniquement (O.R.)	Bâtiments de stockage des pailles et foins Appréciation de visu de la qualité du foin. Examen visuel des aliments concentrés stockés	<i>Bâtiments et rangements permettant l'accès permanent à toutes les qualités de fourrages stockés. Suivi de la qualité de conservation</i>	<i>Bâtiments permettant de stocker au sec tout le foin et la paille</i>	<i>Bâtiment peu adapté</i> <i>Quelques aliments souillés ou mois</i>	<i>Pas de bâtiments de stockage</i> <i>Mauvaise qualité des pailles et foins conservés</i>
3.15	Pâturage des génisses avant première lactation d'au moins une saison de 4 mois minimum (O.R.)	Cahier d'enregistrement Enregistrement date de mise à l'herbe	<i>Le pâturage (> 4 mois) est systématiquement privilégié</i>	<i>> 4 mois</i>	<i>< 4 mois Mesures correctives</i>	<i>< 4 mois</i>
3.16	Part de l'herbe ≥ 30% de la MS des fourrages grossiers des génisses à tout moment toute l'année (O.R.)	Comptabilité Déclaration éleveur Galacsy. Documents contrôle laitier	<i>≥ 60% Pas d'aliments humides</i>	<i>de 30 % à 60 %</i>	<i>< 30 % Mesures correctives</i>	<i>< 30 %</i>

5) ORGANISATION DE LA DOCUMENTATION INTERNE

Une organisation documentaire maîtrisée

	Objectif technique	Éléments de preuve	Évaluation de la situation de l'éleveur				Observations
			<i>Exemplarité</i>	<i>Mise en œuvre effective</i>	<i>Application incomplète</i>	<i>Non prise en compte</i>	
5.1	Organisation de la documentation interne	Guide du producteur de lait en Chaource et autres éléments de preuve nécessaires à l'audit	<i>Documents en place, mis à jour, connus de tous immédiatement accessibles</i>	<i>Documents en place facilement accessibles</i>	<i>Tous les documents ne sont pas disponibles</i>	<i>Pas d'organisation de la documentation interne</i>
5.2	Maîtrise des germes pathogènes	Attestations de formations aux germes pathogènes Plan HACCP	<i>Mise en œuvre d'un plan HACCP et surveillance effective enregistrée</i>	<i>Mesures préventives mises en œuvre adaptées à l'exploitation</i>	<i>Connaissances des germes principaux et énoncé des principales mesures correctives</i>	<i>Peu ou pas de connaissance des germes pathogènes</i>
5.3	Suivi qualitatif du lait	Résultats 'laboratoire' Résultats 'paie de lait'	<i>Suivi régulier, disponible facilement et initiant des remises en question de la façon de travailler</i>	<i>Résultats disponibles</i>	<i>Tous les résultats ne sont pas disponibles</i>	<i>Pas de suivi Pas de résultats dispo.</i>

Audit pour la qualification des élevages A.O.C. Chaource

Descriptif - calculs nécessaires à l'audit

Descriptif de l'exploitation

Type d'exploitation (entourer la ou les propositions) :

Exploitation individuelle GAEC EARL SCEA Société laitière GIE

Nombre d'exploitants ou associés : Nombre de JA :

SAU : SFP :

STH : SCOP :

Nombre de VL : Référence laitière :

Autres ateliers de l'exploitation :

Période de prise en compte de l'audit : du/...../..... au/...../.....

Pourcentage de lait d'été (réf. Grille : 1.5)

Livraison du mois d'août (litres) : Livraison du mois de septembre (litres) :

Livraison de janvier à décembre (litres) :

% de livraison en août – septembre :

Autonomie alimentaire du troupeau laitier (réf. Grille : 3.1)

Références :

Type d'animal	Caractéristique	Ingestion correspondante (fourrages et concentrés)
Vache laitière	Production : 9 000 kg de lait	7 550 kg de MS / vache
	Production : 8 000 kg de lait	7 150 kg de MS / vache
	Production : 7 000 kg de lait	6 750 kg de MS / vache
	Production : 6 000 kg de lait	6 350 kg de MS / vache
	Production : 5 000 kg de lait	5 950 kg de MS / vache
Génisse	Vêlage précoce (24-32 mois)	5 400 kg de MS / UGB
	Vêlage tardif (+ 33 mois)	4 900 kg de MS / UGB

Si on est dans un des cas suivants :

- seul le nombre de VL est connu
- seul le nombre global de génisses est connu
- l'âge au vêlage n'est pas connu

Prendre en moyenne 5,5 TMS de fourrages par UGB ou EVL (génisses et VL confondues), auxquelles seront ajoutés les concentrés.

Ingestion totale du cheptel laitier

Nombre de vaches : Production laitière / VL (kg) :

Ingestion annuelle/VL (kg MS) (cf tableau de références) :

Ingestion totale des vaches (kg MS) (nb * ingestion annuelle) :

Vêlage des génisses : précoce (24-32 mois) tardif (plus de 33 mois)

Ingestion annuelle/EVL génisses (cf tableau de références) :

Nombre d'EVL Génisses :

- avec Galacsy : Total EVL Génisses = Total EVL – nb EVL VL =
- sans Galacsy : compléter le tableau ci-dessous

Catégorie :	Nombre	Coefficient EVL (=UGB)	Total
Génisses 2 à 3 ans		0,8	
Génisses 1 à 2 ans		0,6	
Génisses 0 à 1 an		0,3	
TOTAL EVL Génisses			

Ingestion totale génisses (kg MS) (nb EVL * ingestion annuelle) :

Ingestion totale du troupeau laitier (kg MS) (VL+génisses) :

Achat des fourrages et concentrés : compléter le tableau page suivante
(Attention : ne pas oublier de convertir les concentrés en MS. Rappel : MS = 85% MB)

Calcul des niveaux d'autonomie :

Autonomie alimentaire du troupeau laitier sur l'exploitation :

.....

Rappel de la formule : $\frac{(\text{ingestion totale du troupeau laitier} - \text{achats})}{\text{ingestion totale du troupeau laitier}} \times 100$

Autonomie alimentaire du troupeau laitier sur la zone :

.....

Rappel de la formule : $\frac{(\text{ingestion totale du troupeau laitier} - \text{achats hors zone})}{\text{ingestion totale du troupeau laitier}} \times 100$

		VL (kg MS)	Génisses (kg MS)	Total (kg MS)
Fourrages achetés (liste)	Hors zone :			
	▪
	▪
	▪
	▪
	▪
	Zone :			
	▪
	▪
	▪
Concentrés achetés (liste)	Hors zone :			
	▪
	▪
	▪
	▪
	▪
	Zone :			
	▪
	▪
	▪
Total (kg MS)	Hors zone			
	Zone			
Total (kg MS)				

Pâturage et affouragement des VL : (réf. Grille : 3.2 et 3.3)

Dans le cas du pâturage : compléter le tableau en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'interruption entre chaque période

	Date début	Date fin	Durée (jours)	Surface disponible	Nombre VL	Nb ares / VL
Période 1						
Période 2						
Période 3						
Total durée						

Part des concentrés dans la ration totale (réf. Grille 3.10)

- avec Galacsy :

Quantité (TMB) de concentrés / VL / an TMB x 0,85 = TMS

Quantité (TMS) **totale** de fourrages (voir tableau précédent) / VL / an.....

% concentrés dans la ration = $\frac{\text{TMS concentrés}}{\text{TMS concentrés} + \text{TMS totale fourrages}} \times 100 = \dots\dots\dots$

- sans Galacsy :

Quantité (TMB) de concentrés / an TMB x 0,85 = TMS

Nombre de VL : d'où quantité (TMS) de concentrés / VL / an :

Total fourrages ingérés :d'où quantité (TMS) de fourrages / VL / an :

% concentrés dans la ration = $\frac{\text{TMS concentrés}}{\text{TMS concentrés} + \text{TMS totale fourrages}} \times 100 = \dots\dots\dots$